



Département de la Mayenne
Arrondissement de Laval
Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2025-001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 07 janvier 2025

Date de convocation : 02/01/2025
Date d'affichage : 02/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq le mardi 7 janvier à 20H00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 11
Procurations : 01
Nombre de votants : 11

Etaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Monsieur Adrien SERRAND, Monsieur Fabrice RILBARD, Monsieur Antoine CORBEAU, Monsieur Sébastien BLUTEAU, Madame Isabelle POSELIANOFF ;

Étaient absents excusés :

Monsieur Georges MARCOS a donné son pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER

Formant la majorité des membres en exercice, Isabelle POSELIANOFF a été élue secrétaire de séance.

Madame Florence CHASSE n'a pas souhaité prendre part au vote

OUVRAGES D'ARTS - PONT DU BAS HAY CLV21 –ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGES SUR ETUDES ET TRAVAUX DE CONSOLIDATION

Monsieur le Maire et Monsieur Christophe LANGOUET Maire de la commune de Cossé Le Vivien et Président de la Communauté de Commune du Pays de Craon, informent le conseil municipal que dans le cadre du Programme National Ponts 2, la commune de Cossé le Vivien a pu bénéficier d'un diagnostic sur les ouvrages d'arts de plus de 2 m de sa commune.

A ce titre, le pont du Bas Hay référencé CLV21, mitoyen entre les communes de Beaulieu sur Oudon et Cossé le Vivien a été expertisé en janvier 2024. Le rapport du Bureau d'études Sixence mandaté par le CEREMA a mis en évidence des désordres majeurs sur la culée côté Beaulieu avec une mesure de sécurité immédiate de fermeture du pont à mettre en place.

Ce pont dessert 2 habitations et plusieurs parcelles agricoles et il est le seul accès à ces propriétés foncières. Par ailleurs, pour la partie Beaulieu, l'ouvrage est propriété d'un tiers privé.

Afin d'avancer sur ce dossier, une première rencontre a eu lieu sur place en mars 2024 avec les collectivités (CCPC, Communes de Cossé le Vivien et Beaulieu sur Oudon), un technicien de la cellule ouvrage d'arts du département, les services de la préfecture (Police de l'Eau et DDT). Plusieurs solutions ont été envisagées :

- Enrochement pour stabiliser la culée (la Police de l'Eau n'est pas favorable notamment vis-à-vis du risque inondation et par rapport à l'intervention dans le lit du cours d'eau)
- Système de tirant/poussant (aucune entreprise n'a souhaité répondre)
- Installation d'un pont de secours avec le Centre National des Ponts de Secours (solution aussi coûteuse qu'une réparation : 84 000 € HT hors pose et le pont de secours est en location : 25 000 € Ht/an)

Parallèlement à ces études de solutions, une étude structure a été demandée à un bureau d'études spécialisé.

Au vu de l'expertise complémentaire, plusieurs scénarios sont envisageables, estimés sommairement comme suit :

Scénario 1 (Consolidation provisoire)	<i>Etalement provisoire des 2 appuis</i>	19 000 € HT + location étaies 550 €Ht/mois
Scénario 2 (Consolidation provisoire)	<i>Purge + tirants sur les deux culées+ béton projeté</i>	54 000 € HT
Scénario 3 (Consolidation définitive)	<i>Micropieux en sous œuvre (en lieu et place des tirants) + purge et réparation de culées</i>	55 000 € HT
<i>Option A</i>	<i>Étanchéité du tablier et la réfection des chaussées de part et d'autres</i>	10 000 € HT
<i>Option B</i>	<i>Travaux de protection de berges au droit de l'ouvrage</i>	30 000 € HT
Scénario 4	<i>Démolition et reconstruction complète</i>	220 000 € HT
+investigations complémentaires	<i>G5, amiante, HAP, radar culée, topo...)</i>	10 000 HT
	<i>Contrôles extérieurs, SPS,.</i>	5 000 HT
+ AMO Etudes Travaux	<i>Cahier des charges et le pilotage des investigations, les études AVP de réparation et étude PRO, le dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres et assistance administrative, le suivi des travaux, visa et dossier loi sur l'eau</i>	21 900 € HT

Au vu des montants des scénarios et du souhait de travailler une solution définitive directement, il est proposé de s'orienter vers le scénario 3 avec les options A et B.

Le montant de consolidation définitive (études et travaux hors AMO) peut donc être estimé de l'ordre de 110 000 € HT. (Scénario 3 + Options A & B + Investigations complémentaires)

Un devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Etudes et travaux) a été demandé auprès du bureau d'études structures Théorems de Lille. L'AMO s'élève à 21 900 € HT.

Ce pont pourrait bénéficier des aides du programme National Ponts Travaux (jusqu'à 60 % de subvention).

Afin de poursuivre ce dossier, il a été proposé que la communauté de communes du pays de Craon se porte maître d'ouvrage des études et travaux et que la commune de Beaulieu participe financièrement pour moitié au montant de l'opération (études, travaux, temps passé par les techniciens de la CCPC, etc...) par le biais de conventions de fond de concours.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et à inscrire au budget le montant nécessaire à la réalisation des études et des travaux.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 10 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 7 janvier 2025

Le Maire, Anthony ROULLIER


